

SERVICE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE DU CANTON DE FRIBOURG

POTENTIELS DE DEMANDE EN STRUCTURES D'ACCUEIL DANS LE CANTON DE FRIBOURG DOMAINE SCOLAIRE

Rapport final
Zurich, 8 janvier 2010

S. Menegale, C. Marti, S. Stern

1893A_RAPPORT_SCOLAIRE_JANVIER2010.DOC



INFRAS

INFRAS

BINZSTRASSE 23
POSTFACH
CH-8045 ZÜRICH
t +41 44 205 95 95
f +41 44 205 95 99
ZUERICH@INFRAS.CH

MÜHLEMATTSTRASSE 45
CH-3007 BERN

WWW.INFRAS.CH

**POTENTIELS DE DEMANDE EN STRUCTURES D'ACCUEIL DANS LE
CANTON DE FRIBOURG
DOMAINE SCOLAIRE**

Service de l'enfance et de la jeunesse du canton de Fribourg

Rapport final, Zurich, 8 janvier 2010

S. Menegale

C. Marti

S. Stern

1893a_rapport_scolaire_janvier2010.doc

CONTENU

1.	INTRODUCTION	4
1.1.	CONTEXTE DE L'ÉTUDE	4
1.2.	BUTS ET OBJET DE L'ÉTUDE	5
2.	CADRE MÉTHODIQUE	7
3.	RÉSULTATS	9
3.1.	DÉFINITION DES PRIX POUR LE SCÉNARIO DE BASE	9
3.2.	PROBABILITES DE CHOIX	11
3.2.1.	Accueil sur le temps de midi	11
3.2.2.	Accueil durant l'après-midi	14
3.2.3.	Comparaison avec des études effectuées dans le canton de Fribourg	17
3.3.	POTENTIELS DE DEMANDE	18
3.4.	COMPARAISON ENTRE OFFRE ET POTENTIELS DE DEMANDE	20
3.4.1.	Remarques préalables	20
3.4.2.	Résultats de la comparaison	22
3.4.3.	Offre des AP et des crèches dans le domaine scolaire	25
4.	CONCLUSIONS	28
	ANNEXE	31
	BIBLIOGRAPHIE	33

1. INTRODUCTION

1.1. CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Dans le canton de Fribourg, l'accueil extrascolaire connaît un essor marqué depuis une dizaine d'années, tout en demeurant moins bien établi que l'accueil de la petite enfance. Des changements intervenus ces dernières années au niveau législatif devraient cependant contribuer à réduire l'écart entre l'accueil de la petite enfance et l'accueil extrascolaire.

Suite à l'acceptation par le peuple fribourgeois de la nouvelle Constitution cantonale le 16 mai 2004, le Grand Conseil du canton de Fribourg a adopté en mai 2006 la loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ). L'article 8 (al. 3) de la LEJ stipule que les communes mettent sur pied et soutiennent un accueil parascolaire en collaboration avec l'Etat et les particuliers et précise que la mise en place de structures d'accueil extrascolaire doit se faire en fonction des besoins de la population fribourgeoise.

Parallèlement à la loi sur l'enfance et la jeunesse, le concordat intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS), approuvé en juin 2007 par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, prévoit que les cantons signataires proposent des structures d'accueil répondant aux besoins locaux (CDIP 2008).

Plus récemment, le canton de Fribourg s'est doté du Règlement du 17 mars 2009 sur l'enfance et la jeunesse (REJ). Entré en vigueur le 1er avril 2009, ce Règlement définit le cadre légal des accueils parascolaires.

Au vu des changements apportés par la LEJ, le concordat HarmoS et le REJ dans le domaine de l'accueil extrascolaire, le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) a estimé que le canton de Fribourg devait disposer d'un outil permettant d'évaluer régulièrement les besoins en accueil extrascolaire de sa population. Le SEJ a donc mandaté INFRAS pour réaliser une version fribourgeoise du modèle de simulation de la demande en structures d'accueil extrascolaire développé pour la Suisse du Nord-Ouest¹ en été 2008.

1 Dans le présent rapport, l'appellation Suisse du Nord-Ouest regroupe les cantons d'Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville et Soleure. Elle diffère en cela de l'appellation utilisée par l'Office fédéral de la statistique, selon laquelle le canton de Soleure appartient à l'Espace Mittelland.

1.2. BUTS ET OBJET DE L'ÉTUDE

L'adaptation du modèle de simulation de la Suisse du Nord-Ouest au canton de Fribourg poursuit les objectifs suivants :

- › Mettre à la disposition du canton de Fribourg un instrument permettant d'évaluer les potentiels de demande en accueil extrascolaire actuels et futurs dans les 168 communes fribourgeoises.
- › Fournir au canton et aux communes des informations de base pour la planification du développement des structures d'accueil extrascolaire.

Pour faciliter l'interprétation des résultats de l'étude, il est important de garder à l'esprit les éléments suivants :

1. Le modèle de simulation utilisé pour le canton de Fribourg fournit une estimation des potentiels de demande en structures d'accueil extrascolaire. **Les potentiels de demande représentent la limite supérieure des besoins en structures d'accueil extrascolaire dans une commune, un district ou un canton.** Les résultats du modèle sont à interpréter comme des ordres de grandeur, indiquant la direction à suivre dans le développement des offres d'accueil extrascolaire à long terme.
2. Le modèle de simulation permet d'estimer les potentiels de demande de **deux catégories de modules d'accueil proposés au sein de l'école ou à proximité de celle-ci** :
 - › Les modules d'accueil sur le temps de **midi** (y.c. le repas) occupent la plage-horaire entre la fin de l'enseignement le matin et le début de l'enseignement l'après-midi et durent environ de 12h à 14h.
 - › Les modules d'accueil de **l'après-midi** durent environ deux heures et sont proposés en début et/ou en fin d'après-midi (environ de 14h à 16h et/ou de 16h à 18h) selon que les enfants ont cours ou non l'après-midi.
3. Le modèle de simulation se base sur les données d'un sondage réalisé auprès de ménages avec enfant(s) d'âge scolaire². Lors de ce sondage, les ménages devaient indiquer le nombre de modules d'accueil (midi et après-midi) qu'ils choisiraient en fonction d'un prix donné. **Les formes d'accueil privées telles que les assistantes parentales ne faisaient pas l'objet du sondage.**

² Voir le chapitre 2 pour plus de détails concernant le sondage réalisé auprès des ménages de la Suisse du Nord-Ouest.

Pour permettre au canton et aux communes de planifier le développement des structures d'accueil extrascolaire, la présente étude compare les potentiels de demande obtenus à travers le modèle de simulation avec l'offre en structures d'accueil extrascolaire existant à ce jour dans le canton de Fribourg³. Seule l'offre d'accueil correspondant aux types de modules (midi et après-midi) estimés par le modèle de simulation est prise en compte pour la comparaison avec la demande. L'offre d'accueil pour les enfants d'âge scolaire garantie par les crèches ou les assistantes parentales est mentionnée séparément dans le sous-chapitre 3.4.3.

Dans le présent rapport, la comparaison entre offre et demande est faite uniquement au niveau des sept districts du canton. Cela permet une première estimation du pourcentage des potentiels de demande déjà réalisés dans le canton. Pour concrétiser les étapes nécessaires à un éventuel développement de structures d'accueil extrascolaire répondant aux besoins de la population, il est cependant plus indiqué de se référer directement aux résultats par commune. Ces résultats peuvent être obtenus grâce au modèle de simulation fourni au SEJ en même temps que ce rapport.

L'étude considère uniquement la demande des ménages fribourgeois ayant au moins un enfant âgé entre 5 et 12 ans. Cette limite d'âge a été fixée en accord avec le SEJ. Un premier rapport consacré à l'accueil préscolaire⁴ prend en considération la demande des ménages ayant des enfants plus jeunes.

Le rapport s'articule selon trois chapitres : Le chapitre 2 donne un bref aperçu de la méthode utilisée pour estimer les potentiels de demande en structures d'accueil extrascolaire. Les résultats obtenus pour les potentiels de demande en structures d'accueil sur le temps de midi et durant l'après-midi sont décrits de manière détaillée dans le chapitre 3. Le chapitre 4 conclut le rapport en soulignant les principaux résultats obtenus.

3 Une description détaillée de l'offre d'accueil actuelle se trouve dans l'état des lieux des offres existantes en matière d'accueil parascolaire, mené en juin 2009 par le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ).

4 INFRAS 2009 : « Potentiels de demande en structures d'accueil dans le canton de Fribourg. Domaine préscolaire. ».

2. CADRE MÉTHODIQUE

En 2008, INFRAS a réalisé le projet « Tagesstrukturen für Schülerinnen und Schüler in der Nordwestschweiz. Aktuelle und zukünftige Nachfragepotenziale » en collaboration avec l'institut Mecop et le bureau Tassinari Beratungen. Ce projet avait pour but d'estimer la demande en structures d'accueil extrascolaire pour les enfants âgés entre 4 et 12 ans dans la Suisse du Nord-Ouest (cantons d'Argovie, Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Soleure) au moyen d'un modèle de simulation.

Le modèle de simulation développé pour la Suisse du Nord-Ouest (ci-après modèle de simulation CH-NO) livre une estimation par commune des potentiels de demande en structures d'accueil extrascolaire parmi les familles ayant au moins un enfant âgé de 4 à 12 ans. Le modèle estime les potentiels de demande en accueil extrascolaire⁵ pour deux catégories de modules d'accueil⁶ :

- › Les modules d'accueil sur le temps de **midi** (y.c. le repas) occupent la plage-horaire entre la fin de l'enseignement le matin et le début de l'enseignement l'après-midi et durent environ de 12h à 14h.
- › Les modules d'accueil de **l'après-midi** durent environ deux heures et sont proposés en début et/ou en fin d'après-midi (environ de 14h à 16h et/ou de 16h à 18h) selon que les enfants ont cours ou non l'après-midi.

Une estimation des potentiels de demande en structures d'accueil extrascolaire implique de connaître le comportement des ménages dans ce domaine. Les facteurs d'influence de la demande en structures d'accueil ont été révélés par l'analyse économétrique de données relevées lors d'un sondage auprès de 905 ménages avec enfants âgés entre 4 et 16 ans et domiciliés dans l'un des quatre cantons de la Suisse du Nord-Ouest⁷. Les ménages contactés lors de ce sondage devaient indiquer le nombre de modules d'accueil (midi ou après-midi) qu'ils choisiraient en fonction d'un prix donné (fixé par rapport à leur revenu)⁸. L'analyse

5 Lors du sondage, il était précisé aux parents que les modules d'accueil étaient proposés au sein de l'école ou à proximité de celle-ci et que le responsable de l'accueil était la commune ou le canton. Les formes d'accueil privées telles que les assistantes parentales ne faisaient pas l'objet du sondage.

6 Un module d'accueil correspond à une place pour un enfant durant une plage-horaire définie.

7 Le modèle économétrique employé est expliqué en détail dans le rapport « Tagesstrukturen für Schülerinnen und Schüler in der Nordwestschweiz. Aktuelle und zukünftige Nachfragepotenziale. Im Auftrag des Bildungsraums Nordwestschweiz ». Le rapport est disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.bildungsraum-nw.ch/medien/dokumente-pdf>.

8 Une méthode semblable a été employée dans l'étude (2006) « Krippen und Tagesfamilien in der Schweiz. Aktuelle und zukünftige Nachfragepotenziale ». Cette étude a permis de développer le modèle de simulation employé pour estimer les

des données a révélé que la demande des ménages en structures d'accueil extrascolaire était influencée par les facteurs suivants :

- › Prix des modules d'accueil.
- › Caractéristiques démographiques des ménages : nombre d'enfants dans le ménage, nombre d'adultes dans le ménage, âge de l'enfant concerné par l'accueil extrascolaire.
- › Caractéristiques socioéconomiques des ménages : revenu du ménage, canton de domicile, type de la commune de domicile (rural ou urbain), nationalité de la mère, degré d'activité professionnelle de la mère, garde des enfants du ménage par des tiers.

Le modèle de simulation CH-NO combine les résultats du modèle économétrique avec des données actuelles et prospectives⁹ concernant la situation démographique et socioéconomique des ménages des cantons concernés. Il permet ainsi d'estimer la demande en modules d'accueil (midi et après-midi) exprimée par les ménages avec enfants âgés de 4 à 12 ans d'un canton ou d'une commune en fonction des caractéristiques structurelles de la population observée.

Les probabilités de choix et potentiels de demande présentés ci-après ont été obtenus en introduisant les données concernant la situation démographique et socioéconomique des ménages fribourgeois dans le modèle de simulation CH-NO. À noter que le modèle fribourgeois estime la demande des ménages ayant des enfants entre 5 et 8 ans et entre 9 et 12 ans, au lieu de prendre en compte les enfants dès 4 ans comme dans le modèle original. Cette adaptation a été nécessaire pour ne pas compter à double la demande des enfants âgés de 4 ans, déjà prise en compte dans le modèle préscolaire utilisé dans le rapport concernant le domaine de la prime enfance.

potentiels de demande du domaine préscolaire (voir le rapport INFRAS 2009 : « Potentiels de demande en structures d'accueil dans le canton de Fribourg. Domaine préscolaire. »).

⁹ Ces données ont été tirées des recensements fédéraux ou fournies par les cantons eux-mêmes.

3. RÉSULTATS

Le chapitre 3 s'articule en quatre parties :

- › Les prix payés par les ménages pour un module (midi ou après-midi), tels qu'introduits dans le modèle, sont indiqués dans le chapitre 3.1.
- › Dans le chapitre 3.2 nous présentons les « probabilités de choix des ménages » pour l'accueil sur le temps de midi et durant l'après-midi.
- › Le chapitre 3.3 contient les potentiels de demande découlant des probabilités de choix, à savoir le nombre d'enfants avec demande et le nombre de modules demandés par semaine.
- › Dans le chapitre 3.4 les potentiels de demande sont comparés avec l'offre en structures d'accueil disponible actuellement dans le canton de Fribourg.

3.1. DÉFINITION DES PRIX POUR LE SCÉNARIO DE BASE

Un élément central pour l'estimation des potentiels de demande en structures d'accueil extrascolaire est le prix payé par les parents pour un module d'accueil¹⁰. Comme il n'existe pas de tarif cantonal pour le canton de Fribourg, les tarifs appliqués par les AES (Accueil Extrascolaire) de la ville de Fribourg ont servi de base pour l'estimation des prix payés par les ménages pour un module en fonction de leur revenu mensuel brut¹¹. Selon les données du SEJ (état en juin 2009), les tarifs des AES de la ville de Fribourg sont appliqués dans les 6 structures d'accueil extrascolaire de la ville. Ces AES accueillent 373 enfants, soit près de 22% de la totalité des enfants accueillis dans une structure d'accueil extrascolaire¹². Le tableau suivant indique les prix pour un module d'accueil de midi et de l'après-midi intégrés dans le modèle de simulation fribourgeois pour les 7 classes de revenu observées.

10 L'importance du prix dans la décision de recourir à une garde extrascolaire est aussi mentionnée dans une étude du Bureau cantonal de l'égalité et de la famille (2002). Parmi les parents ne souhaitant pas de garde extrascolaire, environ un cinquième d'entre eux avancent des raisons financières.

11 Les tarifs des AES de la ville de Fribourg ont été adaptés aux catégories de revenu du modèle de simulation. Les chiffres pris en compte correspondent à une moyenne des tarifs proposés aux ménages avec 1 et 2 enfants. Pour les modules de midi, le prix du repas est inclus dans les prix introduits dans le modèle de simulation.

12 Les écoliers accueillis par les assistantes parentales ne sont pas inclus dans ces chiffres.

PRIX PAR MODULE EN FONCTION DE LA CLASSE DE REVENU MENSUEL BRUT, EN FR.		
Classes de revenu mensuel brut	Prix module midi (y.c. repas)	Prix module après-midi (env. 2 heures)
0-2'000	10.3	2.8
2'001-4'000	10.5	3.0
4'001-6'000	12.0	4.5
6'001-8'000	15.1	7.6
8'001-10'000	18.6	11.1
10'001-12'000	20.7	13.2
> 12'000	26.5	19.0

Tableau 1 Source : Estimation sur la base des tarifs appliqués dans les 6 AES de la ville de Fribourg (voir note 11).

Dans le modèle fribourgeois, les parents paient entre 10 et 26 francs pour un module de midi et entre 3 et 19 francs pour un module de l'après-midi. Les tarifs employés pour le modèle fribourgeois sont comparables à ceux utilisés pour le modèle de Bâle-Campagne¹³, comme on peut le voir dans le tableau 2.

PRIX PAR MODULE : CANTON DE FRIBOURG ET CANTONS DE LA SUISSE DU NORD-OUEST										
Classes revenu mensuel brut	Prix module midi (y.c. repas)					Prix module après-midi (env. 2 heures)				
	FR	AG	BL	BS	SO	FR	AG	BL	BS	SO
0-2'000	10.30	6.50	10.60	4.00	8.00	2.80	6.00	1.85	4.00	2.60
2'001-4'000	10.50	6.50	11.00	6.00	8.50	3.00	6.00	2.30	6.00	4.00
4'001-6'000	12.00	10.90	12.95	7.00	9.40	4.50	14.00	4.50	7.00	6.40
6'001-8'000	15.10	15.00	16.10	12.00	11.50	7.60	18.00	8.10	11.00	12.00
8'001-10'000	18.60	15.00	20.05	18.00	13.15	11.10	18.00	12.65	16.00	16.40
10'001-12'000	20.70	15.00	23.20	21.00	14.50	13.20	18.00	17.10	21.00	20.00
> 12'000	26.50	15.00	24.75	21.00	16.00	19.00	18.00	18.00	21.00	24.00

Tableau 2 Source FR : Estimation sur la base des tarifs appliqués dans les 6 AES de la ville de Fribourg. Source AG, BL, BS et SO : INFRAS, Mecop, Tassinari Beratungen (2008).

Le chapitre suivant est consacré aux probabilités de choix obtenues pour les communes du canton de Fribourg sur la base des prix par module définis ci-dessus. L'utilisation des mêmes prix pour toutes les communes permet de voir les variations de la demande en structures

¹³ Les tarifs pratiqués dans la commune de Reinach ont servi de référence pour le modèle de Bâle-Campagne (voir INFRAS, Mecop, Tassinari Beratungen 2008).

d'accueil dues à des différences démographiques et socioéconomiques entre les communes. À noter que dans la pratique, le modèle de simulation permet à chaque commune d'estimer les potentiels de demande des ménages résidant sur son territoire en fonction de ses propres tarifs¹⁴.

3.2. PROBABILITES DE CHOIX

Les probabilités de choix sont les principaux résultats fournis par le modèle de simulation scolaire. Ils indiquent la probabilité avec laquelle un ménage avec enfant(s) âgé(s) entre 5 et 12 ans résidant dans le canton de Fribourg choisirait de faire garder ses enfants sur le temps de midi (ou durant l'après-midi) si une telle possibilité s'offrait à lui sous les conditions actuelles (structure démographique et socioéconomique, prix des modules d'accueil, etc.).

3.2.1. ACCUEIL SUR LE TEMPS DE MIDI

Dans le canton de Fribourg, environ 57% des ménages ayant des enfants d'âge scolaire choisiraient entre 1 et 5 modules de midi par semaine selon les tarifs définis. 43% de ces ménages ne formuleraient pas de demande et 36% choisiraient de faire garder leur(s) enfant(s) une fois par semaine sur le temps de midi. Contrairement à ce que l'on pourrait supposer, les probabilités de choix ne varient pas entre les groupes d'âge. Cette absence de différence a également été constatée dans les cantons de la Suisse du Nord-Ouest (INFRAS, MecopP, Tassinari Beratungen 2008).

PROBABILITÉ POUR UN MÉNAGE DE CHOISIR ... MODULE(S) DE MIDI PAR SEMAINE							
Groupe d'âge*	0 module	1 module	2 modules	3 modules	4 modules	5 modules	1-5 modules
5-8 ans	43%	36%	15%	4%	1%	0%	57%
9-12 ans	43%	36%	15%	4%	1%	0%	57%
5-12 ans	43%	36%	15%	4%	1%	0%	57%

Tableau 3 (*) Probabilités de choix des ménages ayant un ou plusieurs enfant(s) dans la catégorie d'âge indiquée. Source: Résultats du modèle de simulation scolaire, INFRAS (2009).

14 Le modèle de simulation est disponible auprès du SEJ.

La probabilité de choix exprimée par les ménages fribourgeois (enfants entre 5 et 12 ans) est comparable avec les résultats obtenus pour la Suisse du Nord-Ouest. Dans les cantons examinés, les probabilités que les ménages choisissent entre 1 et 5 modules de midi par semaine sont les suivantes (INFRAS, Mecop, Tassinari Beratungen 2008) :

- › Argovie : 61%,
- › Bâle-Campagne : 58%,
- › Bâle-Ville : 76%,
- › Soleure : 61%.

Le modèle de simulation permet d'estimer les probabilités de choix des ménages pour chaque commune fribourgeoise. La carte suivante illustre la situation concernant la probabilité qu'ont les ménages de choisir entre 1 et 5 modules d'accueil sur le temps de midi dans les différentes communes du canton. Dans les communes marquées en bleu, les ménages ont une probabilité de choix supérieure à la moyenne ; dans celle marquée en rouge, la probabilité de choix des ménages est inférieure à la moyenne. On peut voir qu'il n'y a pas de grands écarts entre les communes. Les probabilités de choix des ménages qui y résident oscillent toutes entre +/- 10 points de pourcentage autour du taux de demande moyen des communes.

La carte montre une différence entre communes urbaines et rurales, les potentiels de demande étant plus hauts dans les communes urbaines et suburbaines du canton de Fribourg. La demande potentielle en structures d'accueil sur le temps de midi est ainsi supérieure à la moyenne dans les agglomérations de Fribourg et de Bulle, dans le district de la Veveyse, le long du corridor Fribourg-Berne et dans tous les chefs-lieux des districts. À l'inverse, les probabilités de choix sont inférieures à la moyenne dans les communes rurales des districts de la Gruyère, de la Glâne et de la Broye, ainsi que dans les communes périphériques du district de la Sarine et dans les communes rurales alémaniques du canton.

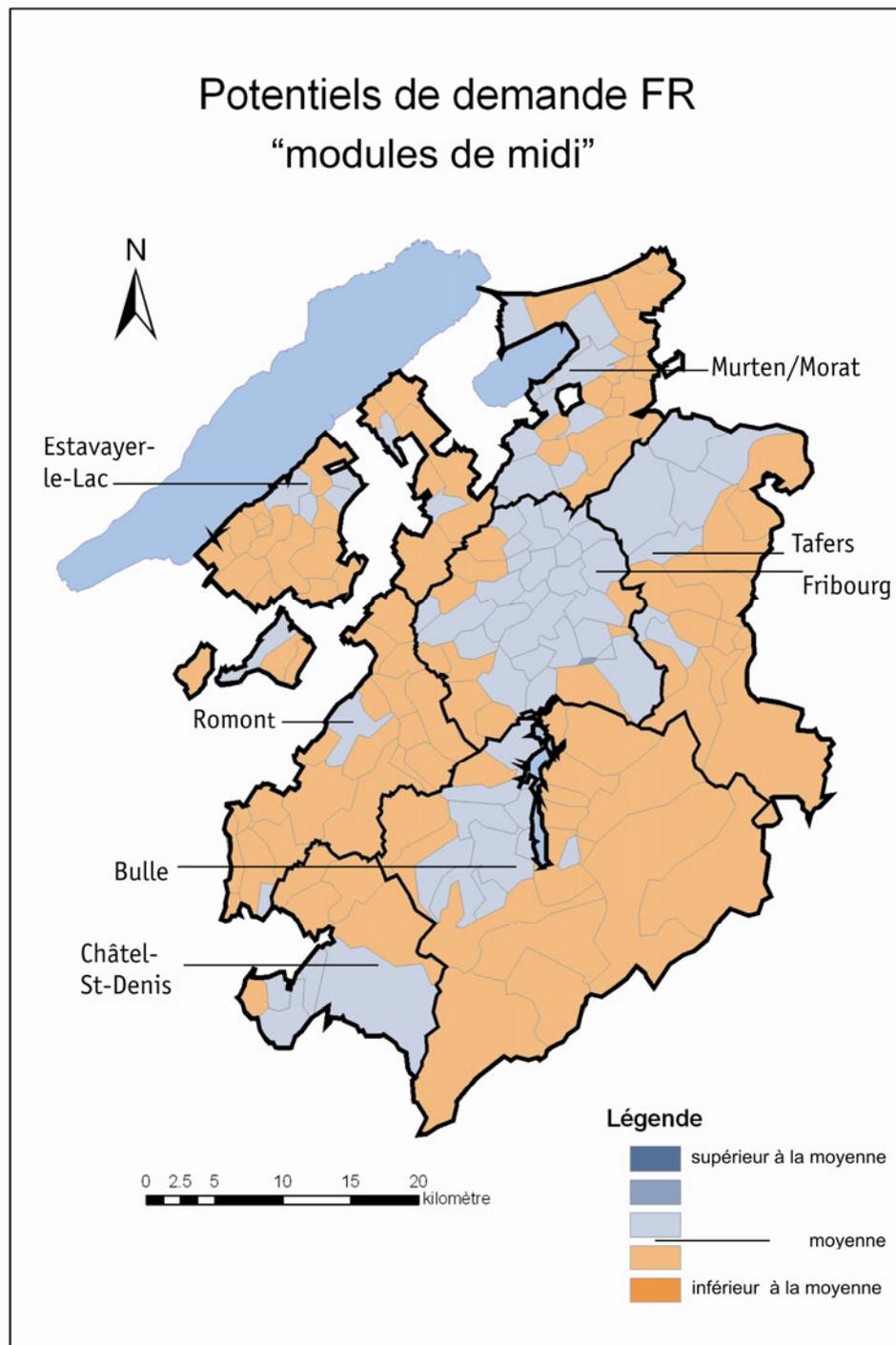


Figure 1 Résultats du modèle de simulation (INFRAS 2009).

3.2.2. ACCUEIL DURANT L'APRÈS-MIDI

Dans le canton de Fribourg, environ 58% des ménages ayant des enfants d'âge scolaire choisiraient entre 1 et 10 modules¹⁵ par semaine selon les tarifs définis, tandis que 42% de ces ménages ne formuleraient pas de demande. La demande d'accueil des ménages fribourgeois est ainsi presque identique sur le temps de midi (57%) et durant l'après-midi (58%) (voir tableaux 3 et 4).

Contrairement à l'accueil sur le temps de midi, la demande en modules d'accueil pour l'après-midi varie selon l'âge des enfants : Dans le tableau ci-dessous, on peut voir qu'il y a davantage de ménages demandant 1 ou 2 modules par semaine parmi le groupe des 9-12 ans que parmi le groupe des 5-8 ans (et plus de ménages demandant 3 ou 4 modules parmi les 5-8 ans que parmi les 9-12 ans). Ces différences se traduisent par un nombre moyen de modules demandés différent selon les groupes d'âge : Les ménages avec au minimum un enfant entre 5 et 8 ans demandent en moyenne 2.9 modules « après-midi » par enfant et semaine, tandis que ceux avec enfant(s) entre 9 et 12 ans demandent en moyenne 2.7 modules par enfant et semaine.

PROBABILITÉ POUR UN MÉNAGE DE CHOISIR ... MODULE(S) DE L'APRÈS-MIDI PAR SEMAINE								
Groupe d'âge*	0 module	1 module	2 modules	3 modules	4 modules	5 modules	6 modules et plus	1-10 modules
5-8 ans	42%	13%	16%	14%	9%	4%	3%	58%
9-12 ans	42%	18%	18%	12%	6%	3%	1%	58%
5-12 ans	42%	16%	17%	13%	7%	3%	2%	58%

Tableau 4 (*) Probabilités de choix des ménages ayant un ou plusieurs enfant(s) dans la catégorie d'âge indiquée.
Source : Résultats du modèle de simulation scolaire, INFRAS (2009).

Comme pour l'accueil sur le temps de midi, la probabilité de choix exprimée par les ménages fribourgeois (enfants entre 5 et 12 ans) pour l'accueil de l'après-midi est comparable avec les résultats obtenus pour la Suisse du Nord-Ouest. Dans les cantons examinés, les probabilités que les ménages choisissent entre 1 et 10 modules de l'après-midi par semaine sont les suivantes (INFRAS, Mecop, Tassinari Beratungen 2008) :

¹⁵ Théoriquement, les ménages peuvent choisir jusqu'à 10 modules de l'après-midi par semaine, l'un en début, l'autre en fin d'après-midi. Pour faciliter la lecture du tableau, les catégories 6 à 10 ont été regroupées.

- › Argovie : 57%,
- › Bâle-Campagne : 63%,
- › Bâle-Ville : 60%,
- › Soleure : 50%.

Bâle-Campagne est le seul canton de la Suisse du Nord-Ouest où la demande en modules d'accueil de l'après-midi est plus forte que pour les modules de midi (63% contre 58%). Cette différence s'explique par le fait que les tarifs appliqués pour le canton de Bâle-Campagne sont plus élevés pour les modules de midi que pour les modules de l'après-midi, surtout pour les bas-revenus (voir tableau 2).

La carte suivante illustre les probabilités de choix concernant les modules de l'après-midi dans les différentes communes fribourgeoises. Les écarts entre les communes sont nettement plus grands que pour les modules sur le temps de midi. Comme pour l'accueil sur le temps de midi, les ménages ont une probabilité de choix supérieure à la moyenne dans les communes marquées en bleu ; dans celles marquées en rouge, la probabilité de choix des ménages est inférieure à la moyenne. Les probabilités de choix des ménages résidant dans les 168 communes fribourgeoises oscillent entre + 30 et - 20 points de pourcentage autour du taux de demande moyen des communes.

De manière générale, les potentiels de demande en modules d'accueil durant l'après-midi sont supérieurs à la moyenne dans les communes suburbaines du canton de Fribourg. Les potentiels de demande les plus élevés se retrouvent dans les villes de Fribourg et Bulle et leurs agglomérations, ainsi que dans les communes périurbaines du district de la Veveyse. Dans tous les chefs-lieux des districts (à l'exception de Romont), la demande est supérieure à la moyenne. À l'inverse, la demande est inférieure à la moyenne dans les régions rurales du canton comme la Haute Gruyère, le district de la Glâne et dans les communes rurales du district de la Singine.

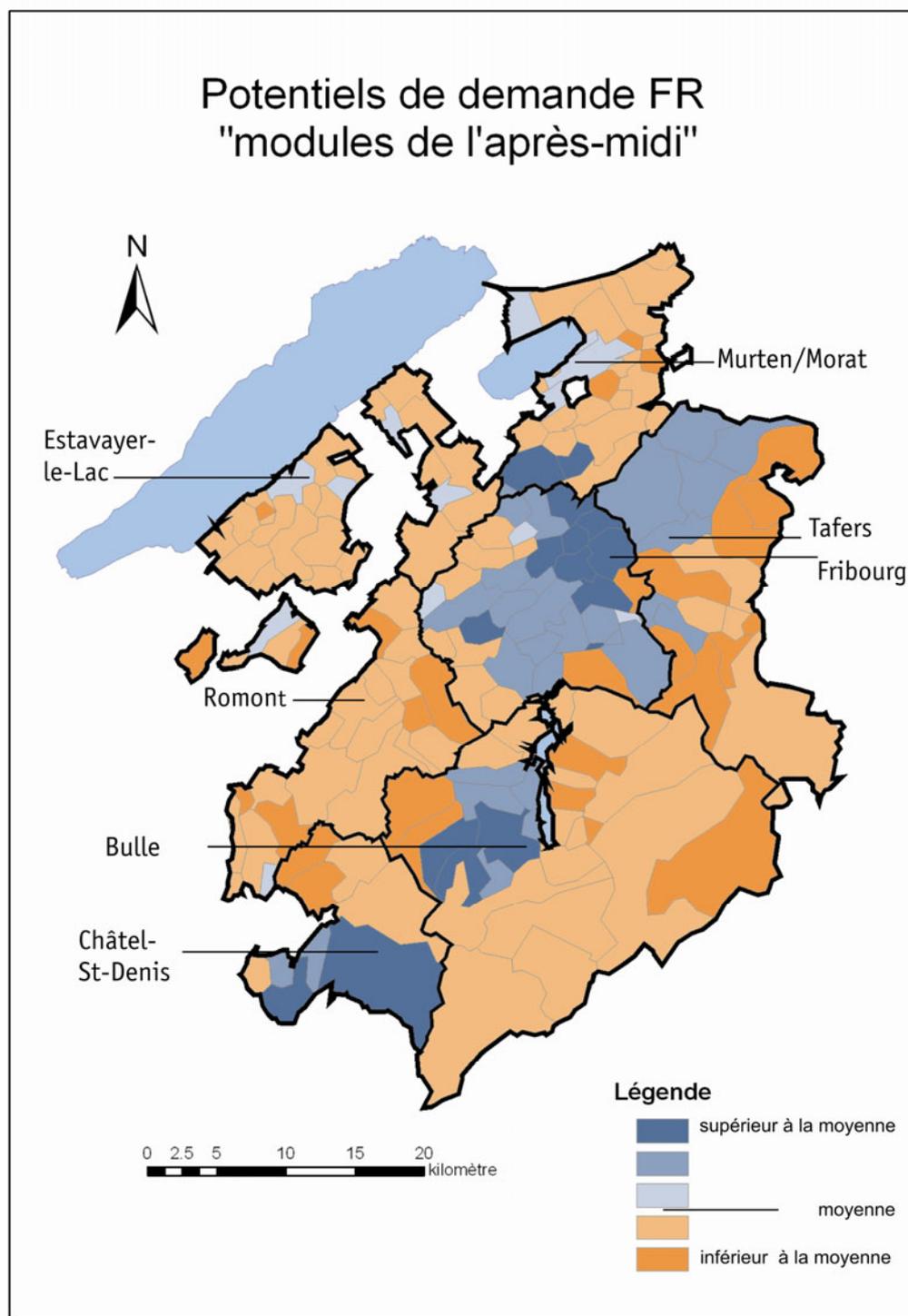


Figure 2 Résultats du modèle de simulation (INFRAS 2009).

3.2.3. COMPARAISON AVEC DES ÉTUDES EFFECTUÉES DANS LE CANTON DE FRIBOURG

Dans ce sous-chapitre, nous évoquons brièvement deux études concernant l'accueil extrascolaire réalisées dans le canton de Fribourg. Dans ces études, des sondages ont été effectués auprès de parents d'écoliers afin d'estimer la demande en structures d'accueil extrascolaire. Les probabilités de choix obtenues grâce au modèle de simulation peuvent ainsi être comparées avec les résultats obtenus directement auprès de la population concernée.

- › Une enquête menée par l'Association de parents de la commune de Marly en 1999 révélait qu'environ 64% des parents désireraient un accueil extrascolaire¹⁶, sans indiquer si la demande concernait l'accueil sur le temps de midi ou l'après-midi. Ce chiffre est comparable aux résultats fournis par le modèle de simulation. Pour la commune de Marly le modèle estime que 60% des ménages ayant des enfants d'âge scolaire demanderaient entre 1 et 5 modules d'accueil sur le temps de midi par semaine. Pour l'accueil durant l'après-midi, la probabilité de choisir entre 1 et 10 modules par semaine s'élève à 69% (résultats du modèle de simulation).
- › Une étude menée par le Bureau cantonal de l'égalité et de la famille en 2001 auprès des familles du canton de Fribourg ayant des enfants à l'école primaire a révélé les points suivants :
 - › En 2001, 4.7% des enfants des ménages interrogés sont pris en charge par un système d'accueil extrascolaire.
 - › Environ 43% des parents fribourgeois ayant participé à l'enquête du Bureau cantonal de l'égalité manifestent le besoin d'une garde extrascolaire. Ce besoin est exprimé par env. 10% des parents avant le début de la journée scolaire et par plus de 30% durant la pause de midi et après la journée scolaire. Le modèle de simulation estime la probabilité de choix des ménages à 57% sur le temps de midi et 58% durant l'après-midi (voir sous-chapitres précédents).
 - › Concernant la fréquence de la garde durant la semaine, l'étude du Bureau cantonal de l'égalité montre que 35% des parents désirant une garde extrascolaire la souhaiteraient deux fois par semaine et 25% trois fois par semaine. Le modèle de simulation permet de différencier entre l'accueil sur le temps de midi et durant l'après-midi. Nos estimations montrent que les ménages ayant une demande souhaiteraient en moyenne

¹⁶ Résultat cité dans le rapport du Bureau cantonal de l'égalité et de la famille (2002).

une garde 1.5 fois par semaine sur le temps de midi et 2.8 fois par semaine durant l'après-midi.

3.3. POTENTIELS DE DEMANDE

Le modèle de simulation scolaire permet d'estimer les potentiels de demande actuels et futurs en modules d'accueil (midi et après-midi) dans chaque commune fribourgeoise. La procédure suivie par le modèle de simulation scolaire pour estimer le nombre de modules d'accueil demandés est la suivante :

- › En premier lieu, le modèle livre une estimation du nombre de modules d'accueil (midi ou après-midi) demandés par ménage, enfant et semaine dans une commune. *Exemple : Dans la commune x, un ménage avec enfant(s) d'âge scolaire demande en moyenne 2 modules de midi par enfant (âgé entre 5 et 12 ans) et par semaine.*
- › En multipliant le nombre de modules demandés par ménage, enfant et semaine avec le nombre moyen d'enfants (5-12 ans) par ménage, on obtient ensuite un nombre de modules demandés par ménage et par semaine dans une commune. *Exemple : Dans la commune x, les ménages concernés comptent en moyenne 1.3 enfants (âgé entre 5 et 12 ans) par ménage. Le nombre de modules demandés par enfant et par ménage multiplié par le nombre d'enfants donne $2 * 1.3 = 2.6$ modules demandés par semaine et par ménage.*
- › Il ne reste ensuite plus qu'à multiplier le nombre de modules demandés par ménage et par semaine avec le nombre de ménages (avec enfant(s) 5-12 ans) vivant dans la commune observée pour avoir une estimation du nombre de modules demandés par semaine dans la commune. *Exemple : 100 ménages avec enfant(s) âgé(s) entre 5 et 12 ans sont domiciliés dans la commune x. Au total, 260 modules de midi sont demandés par semaine dans la commune x ($2.6 * 100$).*

Le tableau suivant présente les potentiels de demande obtenus pour le domaine scolaire dans le canton de Fribourg¹⁷ (modules de midi et de l'après-midi). Les potentiels sont indiqués pour chaque groupe d'âge observé et comme total.

Au niveau de l'accueil sur le temps de **midi**, le modèle de simulation estime qu'il faudrait 19'000 modules par semaine dans le canton pour répondre à la demande d'environ 12'700 enfants (moyenne de 1.5 module par enfant demandeur).

¹⁷ Les potentiels de demande de chaque commune fribourgeoise ont été calculés, puis additionnés afin d'obtenir un résultat cantonal.

Concernant l'accueil durant l'**après-midi**, environ 31'700 modules seraient nécessaires dans le canton pour répondre à la demande de 11'300 enfants (moyenne de 2.8 modules par enfant demandeur). Le nombre de modules demandés par enfant est plus élevé durant l'après-midi que sur le temps de midi, étant donné que chaque après-midi compte deux modules (début et fin d'après-midi).

À titre comparatif, on peut mentionner l'état des lieux du SEJ (juin 2009) concernant les AES du canton de Fribourg. Selon cet état des lieux, les enfants fréquentent actuellement en moyenne 2.8 modules par semaine, tout type de module confondu (matin, midi et après-midi).

POTENTIELS DE DEMANDE DOMAINE SCOLAIRE, CANTON DE FRIBOURG 2008		
	Accueil « midi »	Accueil « après-midi »
Ménages avec enfant(s) 5-8		
Nombre enfants avec potentiel de demande	5'900	5'600
Nombre de modules demandés par semaine	8'900	16'000
Ménages avec enfant(s) 9-12		
Nombre enfants avec potentiel de demande	6'800	5'700
Nombre de modules demandés par semaine	10'100	15'700
Ménages avec enfant(s) 5-12		
Nombre enfants avec potentiel de demande	12'700	11'300
Nombre de modules demandés par semaine	19'000	31'700

Tableau 5 Source : Résultats du modèle de simulation scolaire, INFRAS (2009), valeurs arrondies.

Le nombre de modules demandés par semaine ne donne pas d'indication directe sur le nombre de places d'accueil à mettre à disposition dans une commune ou un canton. Un module d'accueil correspondant à une place pour un enfant durant la plage-horaire définie (midi ou après-midi), il est possible d'estimer de manière très grossière le nombre de places requises en répartissant le nombre de modules demandés par semaine sur les différents jours de la semaine.

Le tableau 6 donne une première estimation pour le canton de Fribourg. Selon ces chiffres il faudrait p.ex. plus de 4'600 places d'accueil sur le temps de midi pour répondre aux potentiels de demande exprimés le lundi dans le canton. Au niveau de l'après-midi, le nombre de places requises dépend encore de la répartition du nombre de modules demandés par

jour entre le début et la fin de l'après-midi. Si l'on prend l'exemple du lundi, les 8'670 modules de deux heures demandés peuvent concerner aussi bien le début que la fin de l'après-midi. Leur répartition dépend des horaires scolaires en vigueur. Si tous les élèves ont cours jusqu'à 16h le lundi, les modules demandés ne concernent que la fin de l'après-midi et le nombre de modules demandés correspond au nombre de places demandées le lundi. Si seule une partie des élèves ont cours jusqu'à 16h, les modules demandés se répartissent entre le début et la fin de l'après-midi et seule une analyse plus détaillée de la demande (p.ex. sondage auprès des parents d'élèves) permettra d'estimer le nombre de places requises.

RÉPARTITION DU NOMBRE DE MODULES DEMANDÉS SUR LA SEMAINE				
	Modules midi		Modules après-midi (2h)	
	Répartition en %	Nbre de modules	Répartition en %	Nbre de modules
Lundi	24%	4'630	27%	8'670
Mardi	25%	4'760	25%	7'830
Mercredi	4%	740	8%	2'540
Jeudi	24%	4'520	24%	7'680
Vendredi	23%	4'350	16%	4'970
Total	100%	19'000	100%	31'700

Tableau 6 Valeurs arrondies. Sources : Répartition des potentiels de demande sur la semaine : SEJ, état des lieux AES du canton de Fribourg en juin 2009 ; répartition des modules réalisés sur les jours de la semaine. Nombre de modules demandés : Résultats du modèle de simulation scolaire, INFRAS (2009).

Les horaires scolaires pouvant différer selon les communes, les estimations faites dans le tableau 6 feraient davantage sens au niveau communal qu'au niveau cantonal. Les chiffres de ce tableau sont donc à prendre seulement à titre indicatif, pour aider à la compréhension des résultats du modèle. Pour une planification plus concrète, il est recommandé de se baser sur des chiffres par commune, fournis directement dans le modèle.

3.4. COMPARAISON ENTRE OFFRE ET POTENTIELS DE DEMANDE

3.4.1. REMARQUES PREALABLES

Ce chapitre offre une comparaison entre les potentiels de demande en structures d'accueil extrascolaire et l'offre existant dans le canton de Fribourg. La comparaison a été faite au niveau des modules (disponibles et demandés) et non au niveau des places. Nous parlons ainsi de taux de réalisation au niveau des modules. Cette procédure se justifie par le fait que le modèle de simulation estime le nombre de **modules demandés** par commune et non un nombre de places. Une transformation du nombre de modules en nombre de places ne

peut se faire que grossièrement en essayant de répartir le nombre de modules d'accueil demandés sur les jours de la semaine (voir le chapitre précédent).

Le nombre de **modules disponibles** dans le canton de Fribourg a été calculé en répartissant les places d'accueil de chaque structure d'accueil répertoriée lors de l'enquête menée par le SEJ en juin 2009 en fonction des jours et des blocs horaires d'ouverture. Une structure d'accueil proposant par exemple 10 places d'accueil sur le temps de midi du lundi au vendredi compte ainsi 50 modules disponibles par semaine.

À noter toutefois que les modules disponibles indiqués ci-après ne se basent pas sur un nombre de places autorisées par le canton, mais sur des estimations fournies par les structures d'accueil elles-mêmes quant à leur nombre de places d'accueil¹⁸. Pour cette raison, les chiffres concernant les modules disponibles ne représentent qu'une première estimation de l'offre existant dans le canton de Fribourg et sont à interpréter avec précaution.

Par ailleurs, le SEJ a mené son état des lieux sur l'offre d'accueil parascolaire au mois de juin 2009. A ce moment-là, l'offre d'accueil parascolaire était principalement organisée pour répondre aux besoins des enfants de 6 à 12 ans. Avec l'entrée en vigueur de la 2^{ème} année d'école infantine obligatoire dans le canton de Fribourg, le paysage des offres existantes en matière d'accueil parascolaire est susceptible d'évoluer fortement. Les accueils mobilisés pour l'état des lieux ont fait part de changements au niveau de la structure d'âge des enfants accueillis et de l'extension de leur offre d'accueil (extension en termes d'horaire) pour répondre aux besoins de prise en charge élargis des enfants de l'école infantine¹⁹. La statistique fournie au mois de juin par le SEJ ne prend pas compte ces changements.

L'offre observée dans le sous-chapitre 3.4.2 pour notre comparaison est celle des 42 AES répertoriés par le SEJ en juin 2009. Le SEJ n'a pris en compte dans sa statistique que les structures ayant des places spécifiquement réservées à l'accueil des écoliers. Les crèches qui accueillent des enfants de l'école infantine mais qui n'ont pas de places spécifiquement réservées à l'accueil extrascolaire ne sont ainsi pas comprises dans l'état des lieux du SEJ

18 Depuis le 1^{er} avril 2009, le cadre légal des accueils parascolaires est défini dans le Règlement du 17 mars 2009 sur l'enfance et la jeunesse. Sur la base de ce règlement, la Direction de la santé et des affaires sociales du canton de Fribourg doit édicter des normes et recommandations de prise en charge afin d'autoriser et d'assurer la surveillance des structures d'accueil parascolaire. Lors de la réalisation de l'état des lieux sur les structures d'accueil parascolaire (juin 2009), il n'existait pas encore de normes et recommandations officiellement validées. Aucune autorisation pour les accueils parascolaires n'avait dès lors encore été délivrée par le canton.

19 Les enfants de l'école infantine ont des horaires scolaires réduits et sont susceptibles d'avoir des besoins de prise en charge s'étendant à des demi-journées complètes.

pour le domaine scolaire²⁰. Par ailleurs, les enfants d'âge scolaire accueillis par des assistantes parentales (AP) ne sont pas non plus pris en compte dans l'offre extrascolaire observée dans le sous-chapitre 3.4.2. Le sondage à la base du modèle de simulation ne portait en effet que sur les structures d'accueil proposées par des structures publiques et excluait les parents d'accueil de jour (voir note 5). Les devoirs surveillés n'ont pas non plus été inclus dans la comparaison, car ils ne sont pas considérés comme une offre d'accueil à part entière, n'ayant pas comme objectif premier de faciliter la conciliation entre vie de famille et vie professionnelle²¹.

Les assistantes parentales et les crèches font toutefois partie intégrante de l'offre d'accueil fribourgeoise, même si elles ne peuvent pas être comparées directement avec les potentiels de demande estimés par le modèle de simulation. Pour cette raison, une brève description leur est consacrée dans le sous-chapitre 3.4.3.

3.4.2. RÉSULTATS DE LA COMPARAISON

Les taux de réalisation au niveau des modules sont indiqués dans les tableaux suivants. Dans le premier tableau, l'offre en modules d'accueil disponibles durant la semaine (midi et après-midi) dans le canton de Fribourg est comparée avec les potentiels de demande. Les taux de réalisation sont très différents selon que l'on regarde l'accueil sur le temps de midi ou durant l'après-midi. Au niveau du canton, 22% de la demande potentielle en modules de midi est réalisée, contre 14% pour les modules de l'après-midi. Le taux de réalisation est plus élevé le mercredi que les autres jours de la semaine (50% pour les modules de midi et 31% pour les modules de l'après-midi), car selon les informations récoltées par le SEJ c'est le jour où la fréquentation des structures d'accueil est la plus faible.

²⁰ Une description détaillée de l'offre d'accueil actuelle se trouve dans l'état des lieux des offres existantes en matière d'accueil parascolaire, mené en juin 2009 par le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ).

²¹ Voir la typologie des offres d'accueil utilisée dans différents rapports, p.ex. INFRAS (2006) : *Betreuungsindex Kanton Zug 2005*.

TAUX DE RÉALISATION AU NIVEAU DES MODULES DURANT LA SEMAINE						
	Modules midi			Modules après-midi		
	Nbre de modules disponibles	Nbre de modules demandés	Taux de réalisation au niveau des modules	Nbre de modules disponibles	Nbre de modules demandés	Taux de réalisation au niveau des modules
Lundi	979	4'630	21%	768	8'670	9%
Mardi	984	4'760	21%	976	7'830	12%
Mercredi	367	740	50%	788	2'540	31%
Jeudi	989	4'520	22%	976	7'680	13%
Vendredi	951	4'350	22%	809	4'970	16%
Total	4'270	19'000	22%	4'317	31'700	14%

Tableau 7 Valeurs arrondies pour les potentiels de demande. Sources : Nombre de modules disponibles : SEJ, état des lieux AES du canton de Fribourg en juin 2009. Nombre de modules demandés : Résultats du modèle de simulation scolaire, INFRAS (2009). Voir aussi le tableau 6.

Le tableau 8 contient les taux de réalisation au niveau des modules par district. Les taux de réalisation montrent de façon claire l'écart existant entre offre et demande dans les districts fribourgeois au niveau du domaine scolaire.

TAUX DE RÉALISATION AU NIVEAU DES MODULES POUR LES DISTRICTS FRIBOURGEOIS						
District	Modules midi			Modules après-midi		
	Disponibles	Demandés	TR	Disponibles	Demandés	TR
Broye	62	1'730	4%	116	2'210	5%
Glâne	50	1'300	4%	60	1'560	4%
Gruyère	753	3'110	24%	436	5'230	8%
Lac-See	240	2'150	11%	200	3'020	7%
Sarine-Saane	2'708	6'880	39%	3'505	13'330	26%
Singine-Sense	265	2'570	10%	0	4'180	0%
Veveyse	192	1'230	16%	0	2'170	0%
Canton FR	4'270	19'000	23%	4'317	31'700	14%

Tableau 8 TR = taux de réalisation au niveau des modules. Valeurs arrondies pour les potentiels de demande. Sources : Nombre de modules disponibles : SEJ, état des lieux AES du canton de Fribourg en juin 2009. Nombre de modules demandés : Résultats du modèle de simulation scolaire, INFRAS (2009).

L'offre la plus développée se trouve dans le district de la Sarine, aussi bien sur le temps de midi (39% des modules demandés sont couverts par l'offre disponible), que durant l'après-midi (26% des modules demandés sont couverts). À l'opposé, on trouve les districts de la Broye et de la Glâne où seuls entre 4% et 5% des potentiels de demande sont couverts par l'offre actuelle. À noter que dans les districts de la Singine et de la Veveyse il n'y a actuellement pas de modules d'accueil durant l'après-midi (taux de réalisation de 0%).

Lors de l'interprétation de ces taux de réalisation, il est important de rappeler qu'ils sont basés sur le nombre de modules disponibles au sein des AES du canton de Fribourg en juin 2009. Les AES qui étaient en projet lors de l'état des lieux du SEJ n'ont pas été pris en compte dans l'offre actuelle. Il est donc probable que l'écart entre offre et demande dans le domaine scolaire ait diminué depuis.

Les figures suivantes illustrent les taux de réalisation au niveau des modules de manière graphique. La situation pour les modules de midi est représentée dans la figure 3, celle pour les modules de l'après-midi dans la figure 4.

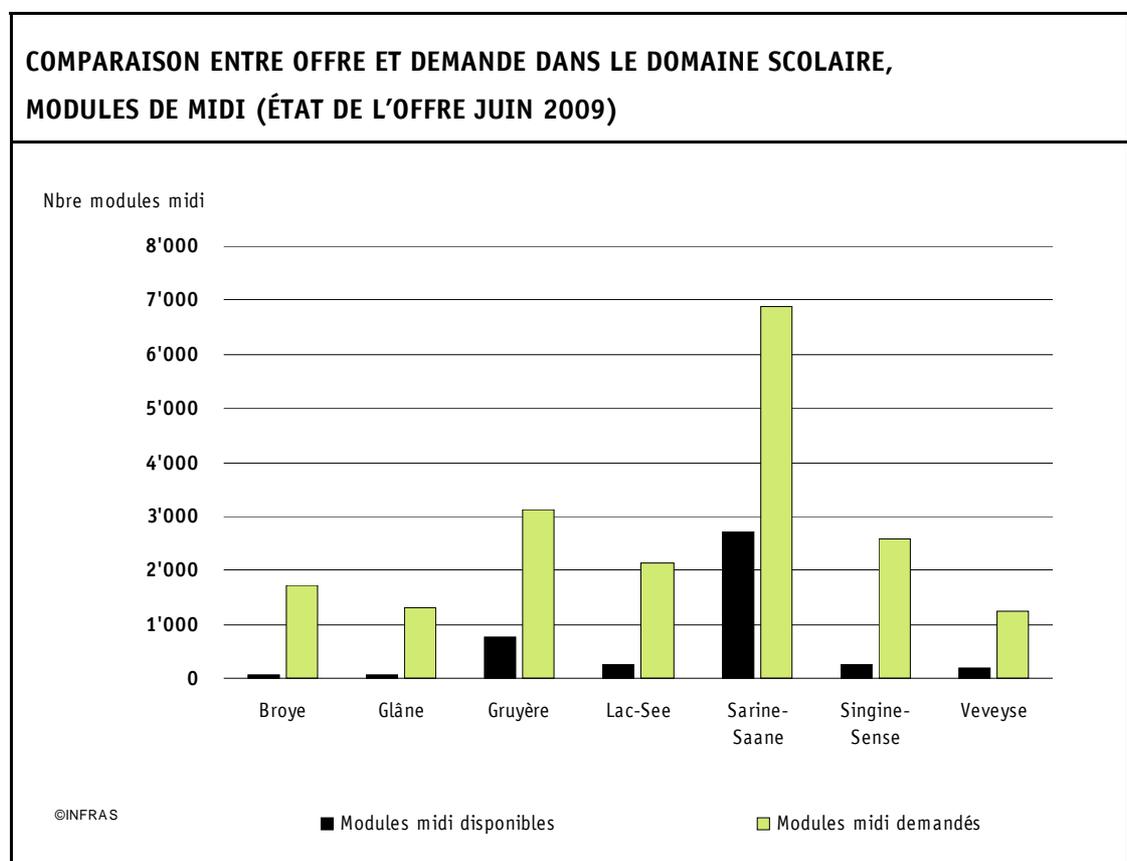


Figure 3 Sources : Nombre de modules disponibles : SEJ, état des lieux AES du canton de Fribourg en juin 2009. Nombre de modules demandés : Résultats du modèle de simulation scolaire, INFRAS (2009).

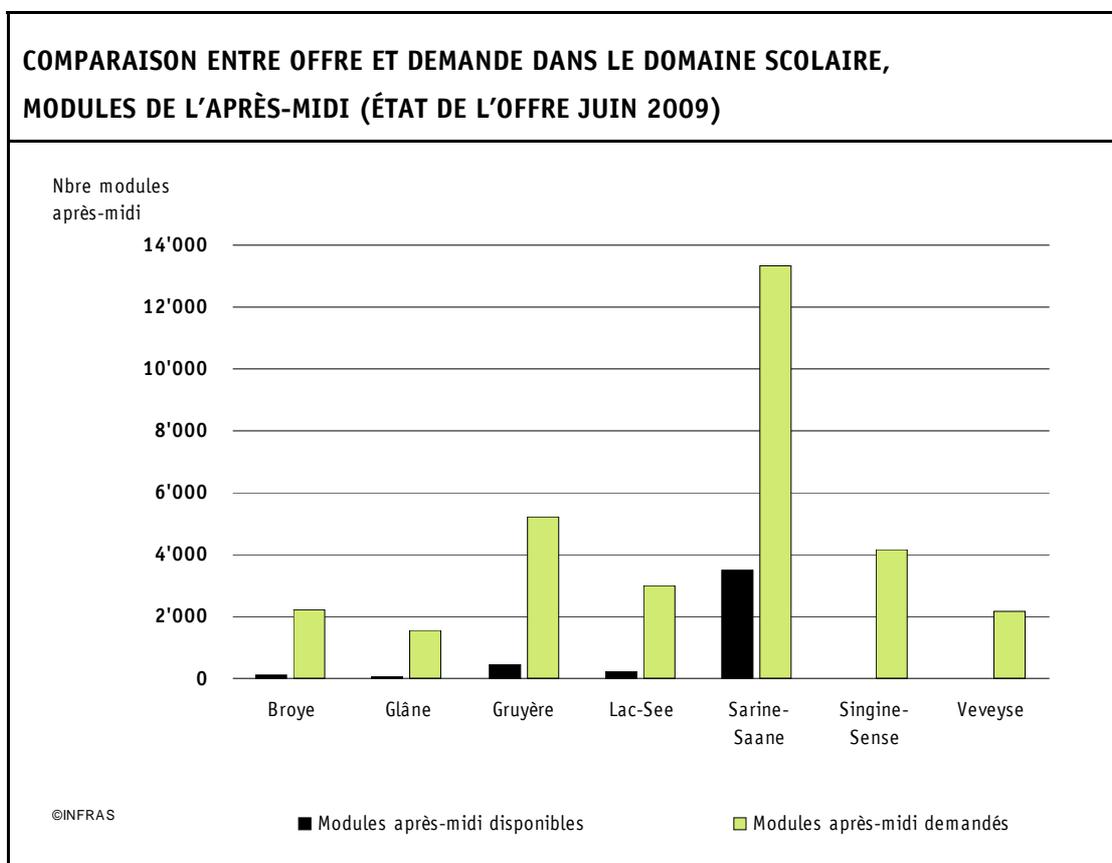


Figure 4 Sources : Nombre de modules disponibles : SEJ, état des lieux AES du canton de Fribourg en juin 2009. Nombre de modules demandés : Résultats du modèle de simulation scolaire, INFRAS (2009).

3.4.3. OFFRE DES AP ET DES CRECHES DANS LE DOMAINE SCOLAIRE

Le modèle de simulation ne portant que sur la demande en modules d'accueil proposés au sein de l'école ou à proximité de celle-ci, les offres d'accueil pour écoliers fournies par les assistantes parentales et les crèches n'ont pas été prises en considération dans le sous-chapitre précédent. Ces formes d'accueil pour les enfants d'âge scolaire font toutefois partie intégrante de l'offre d'accueil fribourgeoise et contribuent à réduire l'écart entre offre et potentiels de demande dans le canton.

En 2008, le canton de Fribourg comptait quelques 600 assistantes parentales (AP) accueillant des enfants âgés entre 0 et 12 ans²². La structure d'âge des enfants gardés par des AP en 2008 montre qu'environ la moitié des enfants accueillis est d'âge scolaire. En multi-

²² Statistique fournie par le SEJ sur l'accueil familial de jour en septembre 2009. Voir aussi le rapport INFRAS 2009 : « Potentiels de demande en structures d'accueil dans le canton de Fribourg. Domaine préscolaire. ».

pliant le nombre d'AP actives dans le canton de Fribourg avec le pourcentage d'enfants d'âge scolaire gardés par les AP, on peut estimer le nombre d'AP disponibles dans le domaine scolaire à environ 300. A noter que cette estimation ne représente qu'une photographie de la situation à un moment donné et qu'elle varie en fonction de l'âge des enfants gardés.

Parallèlement aux AP, certaines crèches du canton de Fribourg accueillent des enfants de plus de 4 ans, soit dans le cadre de groupes verticaux (enfants âgés de 2 à 6 ans), soit dans des groupes réservés aux enfants entre 4 et 6 ans. On peut estimer le nombre de places de crèches disponibles pour les enfants d'âge scolaire en posant l'hypothèse qu'au sein des groupes verticaux (2 à 6 ans), 50% des places concernent les plus de 4 ans. En janvier 2009, cela correspondait à environ 210 places (données fournies par le SEJ). En additionnant à ces places celles destinées aux enfants entre 4 et 6 ans (161 en janvier 2009), le nombre de places de crèches disponibles pour les enfants d'âge scolaire est estimé à 370 places. Comme pour les assistantes parentales, cette estimation du nombre de places de crèches disponibles pour le domaine scolaire ne représente qu'une photographie de la situation à un moment donné. Le tableau suivant indique la répartition par district du nombre d'AP et de places de crèches pour les enfants d'âge scolaire.

ASSISTANTES PARENTALES ET CRECHES DISPONIBLES POUR LES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE		
District	Nombre d'AP	Places de crèches
Broye	41	10
Glâne	37	15
Gruyère	35	40
Lac-See	44	48
Sarine-Saane	82	227
Singine-Sense	50	20
Veveyse	14	12
Canton FR	302	371

Tableau 9 Source : SEJ : Statistique sur l'accueil familial de jour et sur l'accueil de la petite enfance dans le canton de Fribourg.

Une comparaison directe entre l'offre d'accueil des assistantes parentales et des crèches pour les enfants d'âge scolaire et les potentiels de demande estimés par le modèle de simulation n'est pas praticable, le sondage servant de base au modèle de simulation n'ayant pas pris ce type d'offres en considération. Le tableau 9 montre cependant que les AP et les crèches ont une grande importance pour l'accueil des écoliers dans le canton de Fribourg, et plus particulièrement dans les districts où l'offre en AES n'est que peu (voire pas) développée.

pée (Broye, Glâne, Singine et Veveyse). Un éventuel développement de structures d'accueil extrascolaire dans une commune ou un district doit donc se faire en tenant compte de l'offre d'accueil disponible auprès des assistantes parentales et des crèches.

4. CONCLUSIONS

Cadre de l'étude

Grâce à l'adaptation du modèle de simulation développé dans le cadre du projet « Tagessstrukturen für Schülerinnen und Schüler in der Nordwestschweiz. Aktuelle und zukünftige Nachfragepotenziale », le canton de Fribourg dispose maintenant d'un instrument lui permettant d'évaluer les potentiels de demande en accueil extrascolaire actuels et futurs de ses 168 communes. En intégrant des informations sur l'offre en structures d'accueil extrascolaire, le modèle de simulation fournit au canton et aux communes les données de base pour la planification du développement des structures d'accueil extrascolaire sur le long terme.

Le modèle de simulation fourni au canton de Fribourg en même temps que ce rapport²³ se base sur de nombreuses variables démographiques et socioéconomiques des ménages fribourgeois ainsi que sur le prix payé par les ménages pour un module d'accueil²⁴. Les potentiels de demande estimés doivent par conséquent toujours être interprétés à la lumière des conditions cadres actuelles.

Potentiels de demande

Les potentiels de demande représentent la limite supérieure des besoins en structures d'accueil extrascolaire dans un canton ou une commune. L'étude a estimé la probabilité qu'un ménage fribourgeois avec enfant(s) entre 5 et 12 ans choisisse un ou plusieurs modules d'accueil par semaine. Environ 57% des ménages ayant des enfants d'âge scolaire choisiraient entre 1 et 5 modules de midi par semaine selon les tarifs définis. La probabilité de choix au niveau de l'accueil durant l'après-midi est quasiment la même : Environ 58% des ménages ayant des enfants d'âge scolaire choisiraient entre 1 et 10 modules par semaine, toujours selon les tarifs définis dans le scénario de base.

Les chiffres obtenus pour le canton de Fribourg sont comparables avec ceux des cantons de la Suisse du Nord-Ouest :

- › Dans le canton d'**Argovie**, la probabilité de choix des ménages avec enfants d'âge scolaire est de 61% pour l'accueil sur le temps de midi et de 57% pour l'accueil durant l'après-midi.
- › Les ménages du canton de **Bâle-Campagne** ont des probabilités de choix de 58% (accueil sur le temps de midi) et 63% (accueil durant l'après-midi).

²³ Le modèle de simulation est disponible pour les communes auprès du SEJ.

²⁴ La liste complète des facteurs d'influence pris en compte dans le modèle se trouve dans l'annexe de ce rapport.

- › Dans le canton de **Bâle-Ville**, la probabilité que les ménages avec des enfants d'âge scolaire choisissent un ou plusieurs modules sur le temps de midi s'élève à 76% ; pour l'accueil durant l'après-midi, la probabilité est de 60%.
- › Les probabilités de choix estimées pour le canton de **Soleure** s'élèvent à 61% (accueil sur le temps de midi) et 50% (accueil durant l'après-midi).

Le modèle de simulation scolaire livre une estimation de la demande en structures d'accueil extrascolaire pour chaque commune fribourgeoise. Au niveau de l'accueil sur le temps de midi, il n'existe pas de grandes différences entre les communes. Les probabilités de choix des ménages qui y résident varient entre +/- 10 points de pourcentage autour du taux de demande moyen des communes. La situation est différente lorsqu'on regarde l'accueil durant l'après-midi. Les différences entre les communes sont nettement plus marquées, les probabilités de choix des ménages oscillant entre + 30 et -20 points de pourcentage autour du taux de demande moyen des communes.

De manière générale, on peut dire que la demande en structures d'accueil est plus élevée dans les communes urbaines du canton.

Écarts entre offre et demande

Les potentiels de demande en structures d'accueil extrascolaire estimés pour le canton de Fribourg ont montré qu'il existe un écart important entre le nombre de modules disponibles dans les AES et le nombre de modules demandés par les ménages.

Les taux de réalisation sont très différents selon que l'on regarde l'accueil sur le temps de midi ou durant l'après-midi. Au niveau de l'accueil sur le temps de midi, 22% de la demande potentielle est couverte par l'offre disponible dans le canton, tandis que durant l'après-midi seuls 14% des modules demandés sont couverts. Des différences marquantes existent au niveau des districts. La Sarine est – comme dans le domaine préscolaire²⁵ – le district avec l'offre la plus étoffée : Sur le temps de midi, 39% des modules demandés dans ce district sont couverts, tandis que durant l'après-midi l'offre d'accueil couvre 26% des modules demandés. À l'inverse, les districts de la Broye et de la Glâne ont les taux de réalisation au niveau des modules les plus bas (entre 4% et 5%).

En interprétant ces taux de réalisation, il faut rappeler d'une part qu'ils sont basés sur un nombre de modules disponibles à un moment précis dans les AES du canton et donc su-

²⁵ Voir le rapport INFRAS 2009 : « Potentiels de demande en structures d'accueil dans le canton de Fribourg. Domaine préscolaire. ».

jets à variations (p.ex. par l'ouverture de nouvelles structures en début d'année scolaire). D'autre part, les potentiels de demande livrés par le modèle de simulation constituent une limite supérieure des potentiels de demande effectifs. Ces deux aspects font que l'écart entre offre et demande dans le domaine scolaire est probablement moins grand que ne le laissent penser les taux de réalisation estimés ci-dessus. Il n'en demeure pas moins que la différence entre offre et demande est une réalité et ce constat devrait conforter le canton dans sa volonté d'encourager le développement de l'accueil extrascolaire sur son territoire.

Le présent rapport fournit au canton de Fribourg les premières informations pour la planification de ce développement. Le modèle de simulation sur lequel est basée cette étude doit permettre au canton d'accompagner les communes dans ce processus en fournissant à chacune d'entre elles une estimation de ses potentiels de demande et en permettant de les comparer – le cas échéant – avec l'offre existante. Lors de cette comparaison, il est important de tenir compte non seulement des modules d'accueil disponibles dans les AES d'une commune, mais également de l'offre proposée par les assistantes parentales et les crèches. Le chapitre 3.4.3 a en effet montré que ces deux formes d'accueil jouent un rôle important dans le domaine scolaire.

ANNEXE

Le tableau suivant contient une description des variables utilisées pour l'estimation des potentiels de demande dans le modèle de simulation. Toutes les variables concernent des ménages ayant au moins un enfant âgé entre 5 et 8 ans (respectivement entre 9 et 12 ans).

LISTE DES VARIABLES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES		
Variable	Définition	Source
V1 Prix payé par les ménages pour 1 module (midi/après-midi)	Prix pour un module d'accueil (midi avec repas ou après-midi) en fonction du revenu des ménages.	Estimations basées sur les tarifs des AES de la ville de Fribourg
V2 Revenu (classe de revenu) du ménage	Revenu mensuel brut des ménages ; exprimé par la classe 1 à 7.	Estimations basées sur les données du Service des contributions du canton
V3 Garde par des tiers	Part des ménages dans lesquels les enfants sont gardés par des tiers.	Modèle Suisse du Nord-Ouest
V4 Jeunes enfants (<4)	Nombre moyen d'enfants âgés de moins de 4 ans et vivant dans le ménage.	OFS, recensements fédéraux
V5 Écoliers (4-16)	Nombre moyen d'enfants âgé entre 4 et 16 ans et vivant dans le ménage.	OFS, recensements fédéraux
V6 Part des ménages en couple	Part des ménages dans lesquels vivent au moins deux adultes.	OFS, recensements fédéraux
V7, V8, V9 Canton	Variable dummy (*) indiquant le canton de domicile dans le modèle original de la Suisse du Nord-Ouest. Valeurs de zéro pour les trois variables pour le canton de Fribourg.	Modèle Suisse du Nord-Ouest
V10 Type de commune	Variable dummy (*) : 1 pour les communes de type urbain et 0 pour les communes de type rural.	OFS, recensements fédéraux
V11 Âge de l'enfant	Âge moyen de l'enfant concerné par la garde.	Modèle Suisse du Nord-Ouest
V12 Nationalité	Part des ménages dans lesquels la mère est de nationalité suisse.	OFS, recensements fédéraux
V13 Taux d'activité professionnelle	Taux moyen (%) d'activité professionnelle de la mère dans les ménages.	OFS, recensements fédéraux
V14 Formation	Part des ménages dans lesquels la mère a une formation supérieure (**).	OFS, recensements fédéraux
Nombre de ménages	Nombre de ménages avec enfant(s) entre 5 et 8 ans / 9- et 12 ans domiciliés dans la commune observée.	OFS, recensements fédéraux
Nombre d'enfants	Nombre d'enfants entre 5 et 8 ans / 9 et 12 ans domiciliés dans la commune observée.	OFS, recensements fédéraux et Service de la statistique du canton de Fribourg

Tableau 10 OFS = Office fédéral de la statistique. (*) Les variables dummy sont définies de telle manière qu'elles ne peuvent avoir que deux valeurs. P. ex. femme/homme, ville/campagne etc. (**) Par formation supérieure nous entendons les formations suivantes : formation professionnelle supérieure, école technique, école spécialisée, haute école spécialisée, formation des enseignant(e)s, université et haute-école.

BIBLIOGRAPHIE

Bureau cantonal de l'égalité et de la famille et al. 2002 : Les accueils extrascolaires dans le canton de Fribourg. Besoins, offres et perspectives. Fribourg, juillet 2002.

CDIP 2008: HarmoS – Harmonisation de la scolarité obligatoire en Suisse. Brève information. Document de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, 6 mai 2008.

INFRAS, Mecop und Tassinari Beratungen 2005: Familienergänzende Kinderbetreuung in der Schweiz: Aktuelle und zukünftige Nachfragepotenziale. Wissenschaftlicher Bericht zuhanden dem Schweizerischen Nationalfonds im Rahmen des NFP52 „Kindheit, Jugend und Generationenbeziehungen im gesellschaftlichen Wandel“. Juni 2005.

INFRAS, Mecop und Tassinari Beratungen 2008: Tagesstrukturen für Schülerinnen und Schüler in der Nordwestschweiz. Aktuelle und zukünftige Nachfragepotenziale. Im Auftrag des Bildungsraums Nordwestschweiz. August 2008.